

CORONAVIRUS

#On Vous Re - pond



**NOS QUESTIONS, NO REPONSE...
Mais quelques précisions**

En amont, seule la CGT avait envoyé 37 questions à la direction. Sur les deux grands chapitres majeurs, le salaire et nos congés, rien de nouveau !

Sur la rémunération d'Avril

La direction est en attente de la publication des décrets gouvernementaux. Si l'indemnisation du chômage partiel porte sur une durée légale de 35 heures, la 36^{ème} heure effectuée sera prise en charge.

Sur les CP et les RTT

Des ordonnances sont parues sur la question. La direction ne s'est pas positionnée sur le sujet.

Sur l'intéressement et la participation

Malgré quelques difficultés d'ordre technique, les échéances habituelles de versement devraient être tenues. A ce jour, les montants ne sont pas encore connus, des commissions devraient se tenir prochainement. Le chômage partiel n'impacte pas le temps de présence pour la participation et l'intéressement 2020.

Sur les NAO

Les NAO vont reprendre, mais le suspens demeure sur le montant de l'enveloppe (maintenu tel quel ?) et la rétroactivité des mesures.

Sur la régularisation du REC des représentants du personnel

Prévue une fois par an. La régularisation s'effectuera en Avril pour les non-cadres et en Mai pour l'encadrement.

Sur l'acompte du 13^{ème} mois

Pas de changement, la possibilité de débloquer la moitié en Juin est toujours possible. A saisir sur My Fnac

Sur les tickets restaurants

Pas de tickets pendant l'activité partielle. Les 15 premiers jours de Mars seront distribués à la reprise du travail

Sur la prime « transports »

Pour tout salarié à jour administrativement, si vous avez travaillé au moins une journée en Mars, vous percevrez la prime « transports ». Même principe sur Avril si on reprend...

Sur la prime « vacances »

pas d'incidence sur le versement en Mai

Sur l'arrêt maladie « garde d'enfants »

Avec l'arrivée des vacances scolaires, les salarié(e)s concernés par cet arrêt basculent en chômage partiel, à moins de nouvelles précisions gouvernementales.

Sur la reprise d'activité

Quelques interventions ont été nécessaires dans les magasins pour des soucis de détecteurs déclenchés. Les stocks des magasins de Relais n'ont pas été entamés. Les élus ont demandé la tenue préalable de la commission SSCT si la situation survenait.

Sur les compteurs RTT du My Fnac

Certains compteurs débloquent, le point va être vérifié.

PROCHAINES ECHEANCES

Comité de Groupe: **9 avril**

CSEC : **10 Avril**



Questions CGT CSEC du Vendredi 3 Avril

DUREE DU CHOMAGE PARTIEL

1. Dans un premier temps, la direction a annoncé une mise en activité partielle jusqu'au 15 Avril. Cette date est-elle maintenue, si non, quel calendrier recouvre une éventuelle nouvelle demande ?

NOTRE REVENDICATION : VERSEMENT DU SALAIRE à 100%

2. Suite au décret gouvernemental sur le chômage partiel, pour les rémunérations inférieures à 4,5 fois le SMIC, l'indemnité versée au salarié est donc intégralement prise en charge par l'état. En l'état, seul le salarié subit une perte de rémunération avec 70% du salaire brut. La CGT revendique le maintien du salaire à 100%. Quelle sera la rémunération versée aux salariés en Avril ?
3. Combien de salariés sur Relais sont concernés par la mesure de la mise en activité partielle ?
4. Le ministre de l'économie a invité toutes les entreprises bénéficiant du chômage partiel et du report de charges à ne pas verser de dividendes. Quelle est la position de la Fnac sur le sujet ?
5. L'indemnisation de l'activité partielle a basé son barème sur une semaine hebdomadaire de 35H00, or notre accord RTT prévoit 38 semaines à 36H00 et 9 à 39H00. Comment sera

indemnisée la 36^{ème} heure, habituellement effectuée ?

6. La CGT demande une présentation écrite du régime de l'indemnisation que toucheront les salariés avec plusieurs cas concrets de bulletins de salaire avant /après de la mise en activité partielle pour qu'il soit possible de mesurer l'impact subi par les salariés ? Par niveau et échelon, avec l'ancienneté moyenne de l'entreprise pour un temps complet. Même demande pour les temps partiels avec les contrats horaires les plus courants chez Fnac Relais.

CONGES PAYES ET RTT

7. Pour rappel, une question lors des précédents CSEC est restée en suspens, celle de l'acquisition des RTT pendant la période l'activité partielle ?
8. L'Ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos donne une plus grande liberté à l'employeur pour imposer la prise de CP/RTT. Quelles sont les dispositions envisagées par la direction de la Fnac ? Dans quelles mesures et quelles limites, la Fnac compte-t-elle utiliser les ordonnances dédiées à ces sujets ?
9. Les salariés, ont-ils à craindre des modifications sur des dates de congés déjà posées ?
10. Si le chômage partiel venait à perdurer, les salariés avec des reliquats de congé ou de RTT sur la période 2019-2020, ont-ils la possibilité de les solder ?

INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

11. Le critère du temps de présence est-il pris en compte dans la répartition de la participation et de l'intéressement au cours de la période de l'activité partielle ?
12. Le versement de l'intéressement et de la participation est-il maintenu avant le premier jour du 6^{ème} mois de l'année, tel que c'était initialement prévu ? Si non, à quel moment de l'année ?
13. Dans le cas où le versement serait différé, l'article L3314-9 du Code du Travail prévoit un intérêt de retard égal à 1,33 fois le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées. En cas de réponse négative à la question n° 12, ce taux sera-t-il appliqué ?

AUTRES REMUNERATIONS

14. La négociation des NAO a été laissée en suspens après la tenue de la 2^{ème} réunion. Quid de la continuation de cette négociation ?
15. L'enveloppe des NAO est -elle impactée par le COVID 19 ?
16. Le calendrier des NAO étant perturbés par le COVID 19, une rétroactivité des mesures est-elle envisagée ?
17. Quelle est l'incidence de l'activité partielle sur la prime-vacances ?
18. L'accord sur la représentation du personnel prévoit une régularisation sur le REC des représentants du personnel en Avril ? Ce calendrier sera-t-il respecté ? Si non, quel est le calendrier envisagé ?
19. Le dispositif sur l'acompte du 13^{ème} mois est-il aménagé en raison de l'épidémie du COVID 19 ?

20. Pour les salariés à temps partiel, afin d'éviter de se retrouver dans une situation de précarité aggravée, quelles sont les réponses à propos des fonds de solidarité FENACEREM, ainsi que celui d'AG2R ?
21. En cette période d'activité partielle, comment s'organise le solde de tout compte et autres démarches administratives pour les salariés partant en retraite au cours de cette période ?
22. Quelle est la position de la Fnac sur de possibles extensions d'horaires et dérogations aux ouvertures des dimanches ?
23. Quelles conséquences de l'activité partielle sur les primes de transport ?
24. Quelles conséquences de l'activité partielle sur la distribution des tickets restaurants ?

QUESTIONS DIVERSES

25. Une communication datant du 25 Mars encourageait les salariés Fnac à travailler pour Monoprix. La CGT condamne cette mise en danger des salariés. Combien de salariés Fnac ont-ils postulés ?
26. Au cours de la dernière quinzaine, est ce qu'il a fallu faire appel à des astreintes dans les magasins de Fnac Relais ?
27. Y-a-t-il des problèmes de maintenance à déplorer ?
28. Lors des 2 précédents CSEC, la direction a indiqué ne pas se servir dans les stocks des magasins Relais. Cette affirmation est-elle toujours d'actualité ?
29. La direction a-t-elle connaissance de cas de COVID 19 parmi les salariés de Fnac Relais ? Si oui, combien ?

30. Que va-t-il advenir des remplacements prévus pour les salariés ayant quitté l'entreprise ?

ARRET MALADIE POUR GARDE D'ENFANTS

31. Les vacances scolaires de Pâques démarrant en Avril, quid de ces arrêts pour garde d'enfants ? L'arrêt de travail couvre une durée correspondante à la fermeture de l'école

REPRISE D'ACTIVITE

32. Comment, et dans quel délai, les salariés seront-ils prévenus de la reprise de l'activité ?

33. Un salarié non prévenu de la reprise du travail, sera-t-il sanctionné ?

34. Une reprise progressive du personnel est-elle envisagée ?

35. Les points de vente seront-ils désinfectés avant la réouverture ?

INSTANCES

36. Avant la reprise, la CGT demande la tenue d'une SSCT centrale, ainsi que d'un CSEC extraordinaire pour évaluer le plan de reprise d'activité- les dispositions sanitaires et d'entretien prévues avant réouverture au public.

37. La CGT demande un point hebdomadaire d'informations auprès des secrétaires des CSER.